

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
UNIVERSITAIRE



APERCU HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE



APERCU HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Deux années importantes sont à considérer dans l'histoire de l'enseignement du Congo. Il s'agit de 1906 et 1948.

En 1906 fut signée la convention scolaire entre l'Etat et le Saint-Siège et à partir de cette date les missions essaimèrent des écoles sur l'étendue du territoire national, chacune pratiquant des programmes et des méthodes propres.

Ces écoles avaient pour objectif principal la formation des agents auxiliaires de la colonisation car, à cette époque la production de l'élite autochtone n'était pas une préoccupation de la métropole.

Quant à l'année 1948, elle marque un changement important dans la politique scolaire, par la décision d'introduire, dans le réseau destiné aux congolais, des écoles secondaires générales donnant accès à l'enseignement supérieur. L'organisation de l'enseignement supérieur était subordonnée à l'existence d'un enseignement secondaire d'un niveau plus élevé que l'enseignement moyen. Mais hélas ! L'enseignement secondaire général n'existait pas au Congo.

Hormis les écoles réservées aux Européens et les petits séminaires, il n'existait donc pas d'école secondaire de formation générale donnant accès à l'enseignement universitaire.

Le refus de la métropole d'organiser au Congo l'enseignement secondaire général est l'une des causes majeures qui expliquent le retard de l'émergence de l'enseignement supérieur et universitaire.

Dans les lignes qui suivent nous allons montrer que les secousses relatives à la seconde guerre mondiale et les contraintes de la communauté internationale ont offert l'opportunité d'ébaucher les premières expériences qui, plus tard déboucheront sur la création effective des universités en République Démocratique du Congo.

Pour la clarté de notre réflexion, nous allons articuler nos propos sur les quatre axes ci-après :

1. L'organisation de l'enseignement avant 1948 ;
2. Des premières manifestations de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à la naissance des Universités ;
3. L'étatisation et la politisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (1971-1981) ;
4. L'autonomie et les problèmes des Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Point n'est besoin d'étaler dans cette réflexion les structures, le fonctionnement de chaque Institution de l'Enseignement Supérieur et Universitaire mais de donner les grands moments franchis par les universités congolaises.

1. L'organisation de l'Enseignement avant 1948

A partir de 1906, furent organisées les premières écoles ; cette année marque aussi le début de l'efflorescence de l'enseignement des Missions catholiques belges. Pour justifier et favoriser la mise en valeur économique de sa propriété par une action morale et sociale, Léopold II décida de miser à fond sur les Missions.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le monopole accordé aux Missions, car, comme le dira plus tard L. Franck : « Seule la religion chrétienne catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos noirs une conscience nette et intime de leurs devoirs, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique » ¹

Toutefois, Léopold II se méfiait des Missions religieuses non belges, et voulait compenser la présence de missionnaires étrangers, citoyens des puissances rivales, par une occupation aussi dense que possible des Missions belges.

La convention passée entre le Saint-Siège et le Souverain de l'Etat Indépendant du Congo confia aux Missions nationales le monopole de la

¹¹ Franck L., Le Congo Belge Bruxelles, Renaissance du Livre, 1930, I, p.311 ; II, p. 208.

mission d'enseignement dans l'Etat Indépendant, en échange de concession de terres, de subsides, et d'avantages divers, destinés à « les aider à réaliser leurs activités éducatives, scientifiques et religieuses »²

Les subsides officiels furent refusés aux écoles protestantes, considérées comme « Missions étrangères », jusqu'en 1946.

Après la cession du Congo à la Belgique, les Missions catholiques rivalisèrent d'ardeur en créant des écoles sur toute l'étendue du territoire.

Pour éviter de se démarquer de la philosophie scolaire coloniale, quelques réformes furent opérées et imposées aux différentes écoles.

Au nombre de ces réformes nous pouvons citer :

- L'organisation de l'enseignement de 1926 :

Suite aux travaux de la commission de 1922, qui visait la sauvegarde des valeurs indigènes, une réglementation de l'enseignement libre des Missions nationales fut élaborée en 1924. Moyennant le respect des conditions imposées, les Missions recevaient des subsides pour leurs œuvres scolaires. Cette réglementation fit l'objet d'une convention avec chaque Mission nationale en 1925 – 1926 ; elle permit de réaliser un enseignement de masse, car les écoles se multiplièrent. Cette organisation élaborée par la commission, resta en vigueur jusqu'en 1948.

Elle insistait sur les points suivants :

- « L'enseignement primaire comprenait des écoles primaires du premier et du second degré » ;
- L'enseignement post-primaire, appelé « école spéciale pour la formation de l'élite », comprenait plusieurs types d'écoles normales, appelées aussi écoles de moniteurs ; les écoles moyennes qui préparaient aux emplois des « commis » de l'Administration ou des Entreprises privées ; les écoles professionnelles qui formaient des ouvriers"³

Sauf les petits séminaires, où les élèves recevaient une formation comparables à celles des humanités, il n'existait aucune école

² De Jonghe, E., « Les Missions religieuses au Congo Belge », Congo, 1933, p.14

³ LA CROIX, B., « Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium », in Les cahiers du CEDAF, n°2/3, 1972, p.12

d'enseignement secondaire général, préparatoire à l'enseignement supérieur.

Deux écoles pouvaient être considérées comme écoles Supérieures spécialisées : l'école officielle des Assistants médicaux indigènes, à Léopoldville (créée en 1936), et l'Ecole d'Assistants médicaux à la FOMULAC (Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo) à Kisantu (1937), accessibles aux porteurs d'un diplôme de quatre années d'études moyennes.

Faisant suite aux petits séminaires, il y avait les grands séminaires de Baudouin ville, Kabwe, Luluabourg et Mayidi, institutions scolaires où le plus haut degré de culture intellectuelle peut être atteint par un indigène.

Bernadette Lacroix relève ci-dessous deux caractères principaux de ce système d'enseignement :

- « la situation de quasi monopole des Missions catholiques belges explique qu'au Congo les divisions territoriales catholiques, c'est-à-dire les vicariats et les préfectures apostoliques, déterminaient les divisions territoriales de l'enseignement.
- Le caractère strictement professionnel et utilitaire de l'enseignement. On le justifiait, après coup, par la nécessité « d'assurer d'abord les fondements, afin d'éviter un décalage trop prononcé entre l'élite intellectuelle et la masse de la population »⁴

La guerre de 1940 – 1945 accéléra le processus de scolarisation de manière indirecte.

Etant donné l'impossibilité d'importer les techniciens européens pendant la guerre, le gouvernement demanda aux Missions d'ouvrir les écoles pour en former sur place, ce qui amena les congolais à prendre conscience de leurs possibilités professionnelles, à exiger l'accès à toutes les situations et l'extension du réseau scolaire jusqu'au niveau le plus élevé.

Il y a lieu de constater ici que l'intérêt du pouvoir colonial exigeait d'adapter l'enseignement moyen aux nécessités de l'heure et d'en relever sérieusement le niveau.

⁴ LACROIS, B.art.cit., o. 13

Notons par ailleurs que divers milieux avaient critiqué, depuis plusieurs années, la politique scolaire de la Belgique au Congo, lui reprochant notamment l'absence d'enseignement secondaire et supérieur.

Retenons également que les événements internationaux avaient provoqué un afflux au Congo, dès l'année 1939, d'enfants européens pour lesquels on avait construit de nouvelles écoles et notamment des écoles secondaires avec un programme belge.

Après la guerre, l'accès à ces écoles devint une question d'importance vitale pour l'élite noire, car l'obtention d'un niveau de vie plus élevé dépendait des études.

En 1946, le Ministre Godding introduisit l'enseignement laïc officiel afin de permettre aux parents de faire le choix, traditionnel en Belgique, entre l'enseignement officiel.

Les premiers athénées étaient réservés aux Européens ; en 1948, ces écoles officielles pour blancs, dites « de régime métropolitain », furent ouvertes aux « métis reconnus et aux asiatiques », et en 1950, aux élèves congolais, mi moyennant l'accord du Gouverneur de province pour chaque cas, après une enquête sur les conditions de santé, d'âge, de conduite, le niveau de vie, l'hygiène, l'absence de maladies,...

Le nombre des « autochtones méritants » admis dans les écoles de régime métropolitain de tous les niveaux (gardienne, primaire et secondaire) resta extrêmement bas, malgré un assouplissement des conditions d'admission en 1956.

- La nouvelle organisation de l'enseignement en 1948

Le but explicite de la réforme de 1948 était d'accentuer la distinction entre « enseignement de masse » et « enseignement de sélection » : améliorer l'enseignement primaire, et promouvoir le développement de l'enseignement secondaire, notamment par la création d'un enseignement secondaire général préparatoire à l'enseignement supérieur.

Un réseau d'écoles dites « régime européen », dispensait les programmes belges correspondant aux degrés créés au Congo : primaire, secondaire, secondaire, technique, etc.

Dans les écoles dites « de régime congolais », l'enseignement primaire « ordinaire » conduisait à diverses écoles post-primaires de type professionnel.

L'enseignement primaire « sélectionné » permettait d'accéder à l'enseignement secondaire.

L'enseignement dit secondaire, comprenait les écoles moyennes (écoles de gardes sanitaires, de télégraphistes, de météorologistes, d'employés de bureau (4 ans), les écoles de moniteurs (4ans), et les écoles secondaires proprement dites.

Les écoles secondaires « spéciales » comprenaient deux cycles de trois ans : commun, le second divisé en sections spécialisées.

Les écoles secondaires « générales » (6 ans), latines et modernes, devaient conduire essentiellement à l'enseignement supérieur ou universitaire. Le programme de la section latine, la seule organisée dans les « collèges latins » religieux, était celui des humanités anciennes, mais sans le grec.

Si le principe de la création d'écoles secondaires générales préparatoires à l'enseignement supérieur était posé, les premières écoles secondaires officielles avec programmes d'humanités latines ne furent créées qu'en 1954 et un collège officiel d'humanités modernes en 1956.

L'absence d'un réseau d'écoles secondaires générales, qui avait empêché la création de l'enseignement supérieur avant 1954, freina sérieusement le recrutement des universités congolaises pendant les premières années de leur existence.

2. Des premières manifestations de l'Enseignement Supérieur et Universitaires à la naissance des Universités.

Les premières universités congolaises ont vu le jour au cours des années 50, mais leurs véritables origines sont à situer dans la décennie précédente comme le montre les points ci-dessous ;

2.1. Elisabethville : première ville universitaire du Congo

C'est à Lubumbashi, alors Elisabethville, que serait né l'enseignement universitaire au Congo et ce, dès juillet 1944.

En effet, à cette date, à l'initiative des associations post-universitaires de la colonie, fut constituée à Elisabethville une commission universitaire composée de trois représentants des anciens élèves de l'École spéciale d'Artillerie et du génie, des universités de Bruxelles, de Gand, de Liège, de Louvain et de la Faculté Polytechnique de Mons.

A ce groupe s'ajoutèrent trois autres représentants, du Collège Saint – François de Sales (actuel Institut Imara), établissement officiel d'enseignement moyen à Elisabethville.

Cette commission eut pour objectif de :

- « donner la possibilité aux étudiants (belges) ayant leurs humanités et retenus à la colonie par la guerre, de continuer leurs études en milieux universitaires belges et d'entretenir leurs goûts et aptitudes pour le travail intellectuel ;
- Préparer les étudiants aux sessions spéciales d'examens du jury central de Belgique »⁵

Une première année académique fut organisée au Collège Saint – François de Sales en trois facultés : Philosophie et Lettres, Sciences physiques et Mathématiques, et Sciences Naturelles et Médicales.

⁵ LWAMBA BILONDA, L'université de Lubumbashi dans le temps et dans l'espace, de 1956 à nos jours.
Lubumbashi, 2005, p.20

KASONGO NGWELE, Histoire de l'Enseignement dans le milieu urbain de Lubumbashi de 1910 à 2000.
Thèse de doctorat en Sciences historiques, Lubumbashi, 2005, p.240

27 candidats s'y inscrivent. Mais comme beaucoup parmi eux étaient des miliciens mobilisés pour la guerre, ce nombre fut sensiblement réduit suite au retrait par le commandement de la Force Publique des autorisations qu'il avait pourtant lui-même accordées aux miliciens.

Huit candidats seulement se présentèrent aux examens de la session de juillet 1945, et un seul fut reçu pour chacune des trois facultés.

Cependant, lorsque ces trois lauréats se présentèrent en Belgique ils rencontrèrent de telles difficultés que cette expérience universitaire a dû être abandonnée au Congo. Il est clair que la Belgique ne voulait pas de l'enseignement universitaire dans sa colonie, l'université était considérée comme un foyer de subversion. Finalement l'enseignement universitaire réapparaîtra au Congo par le biais des milieux catholiques, prélude à la création de l'université de Lovanium à Léopoldville en 1954.

2.2. Kisantu : berceau de l'université Lovanium

En 1926, un groupe de professeurs de l'université de Louvain créèrent la Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo, FOMULAC.

La FOMULAC se proposait de recruter des médecins et de créer en Afrique des centres médicaux, placés sous le patronage de la Faculté de Médecine de l'Université.

Le choix de porta sur Kisantu, dans le Bas-Congo, où était installée une très importante Mission de la Compagnie de Jésus.

L'école fut ouverte en 1927, avec cinq élèves. Le cycle des études y était de trois ans, suivis de deux années de stage. Le programme était le même que celui des écoles officielles d'infirmiers et consistait surtout en des travaux pratiques.

Le manque de formation primaire complète et moyenne était un obstacle sérieux au recrutement de la FOMULAC, et le nombre d'élèves ne fut jamais élevé.

En 1931, un autre groupe de professeurs de l'Université de Lovanium décida de créer un organisme analogue à la FOMULAC, pour l'enseignement

de l'agriculture : les « Centres Agronomiques de l'Université » de Louvain au Congo. »

La CADULAC ouvrit, en 1933, à côté de l'école médicale de la FOMULAC, une école moyenne de l'agriculture, qui devait comprendre quatre années d'études et une année de stage.

Au cours des années suivantes, « La FOMULAC et la CADULAC relevèrent progressivement le niveau de leur enseignement pour passer du stade d'enseignement moyen à celui d'enseignement supérieur spécialisé. »⁶

En 1936, le gouvernement colonial avait ouvert à Léopoldville une école d'assistants médicaux.

La FOMULAC ouvrit à son tour à Kisantu, en 1936, une Ecole d'Assistants Médicaux Indigènes (EAMI). Pour y être admis, les candidats devaient avoir fait trois à quatre années d'études et une année de stage au grade d'Assistant Médical Indigène.

A partir de 1946, la CADULAC réorganisa aussi son enseignement. Quatre années d'enseignement moyen de formation générale furent exigées pour entrer à l'école, qui devint en 1948 « Ecole d'Assistants Agricoles. » Trois années d'études agricoles et une année de stage menaient au grade d'Assistant Agricole Indigène.⁷

En 1947, en Ecole de Sciences administratives destinée à former des agents auxiliaires de l'Administration, et à laquelle fut adjointe une section de Sciences Commerciales pour intéresser les milieux d'affaires à l'entreprise, fut ouverte à Kisantu, avec six élèves. Deux années préparatoires, quatre années d'études administratives et commerciales, une année de stage devait conduire à un grade qui n'était pas encore déterminé en 1951.

Ces fondations ne dépassaient pas et ne voulaient pas dépasser le stade de l'enseignement professionnel. Il n'était pas question de créer un enseignement universitaire, les dirigeants estimaient que l'enseignement universitaire devait être organisé très progressivement ; l'émancipation et la

⁶ LA CROIX, B. *art.cit.*, p.23

⁷ *Idem.*, *art.cit.*, p.23

promotion précoces des congolais devaient être évitées. Il ne fallait donc pas piéger le système colonial.

Au congrès national d'octobre 1947, on décida de grouper les trois enseignements existant à Kisantu en une seule institution qui devait être élevée progressivement au niveau d'une Institution d'enseignement supérieur.

FOMULAC et CADULAC furent ainsi absorbées par un nouvel organisme : le Centre Universitaire congolais.

Au moment d'organiser le Centre, embryon de la future université catholique du Congo, il fallait fixer les modalités de la collaboration future entre la Compagnie de Jésus et les représentants de l'université de Louvain.

Pour ces derniers, le Centre universitaire devait dépendre exclusivement du Conseil d'Administration émanant de l'université de Louvain tout en bénéficiant de l'aide de la Compagnie de Jésus ; pour les Jésuites, la future université congolaise devait être placée sous leur direction, tout en bénéficiant de l'aide des professeurs de l'université de Louvain.

De son côté, le délégué apostolique à Léopoldville estimait que l'enseignement supérieur pour congolais devait être placé sous l'autorité des évêques du Congo.

Un compromis intervint, proposé par le recteur d l'université de Louvain : en lieu et place de la FOMULAC et de la CADULAC, l'université catholique de Louvain devenait elle-même fondatrice du Centre Universitaire congolais, qui serait appelé Lovanium ; le Conseil d'Administration de Lovanium, qui comprendrait des administrateurs représentant la Compagnie de Jésus et le Vicaire Apostolique, et devrait lui soumettre toute décision importante.

Les point de friction étaient nombreux. Pa la suite, une série d'incidents et de conflits de compétences aboutirent à la rupture entre le Conseil d'administration et la Compagnie de Jésus et au retrait de celle-ci en 1954.

L'enseignement donné au Centre Universitaire de 1948 à 1953 était considéré comme un programme post - secondaire de transition ; il se donnait de la même manière que les années précédentes, mais devait

évoluer lentement vers la formule enseignement universitaire à partir de 1953.

Pour être admis à Lovanium, les candidats devaient avoir fait six années d'études primaires et au moins trois années d'études moyennes.

Pour les éléments moins avancés, on organisa une année puis deux années préparatoires, où l'enseignement portait sur la langue française, les mathématiques, les sciences et la philosophie. Les étudiants qui avaient fait des humanités complètes pouvaient être dispensés de la première année.

Le centre regroupait les trois Ecoles existantes, qui étaient devenues des Sections du Centre Universitaire congolais Lovanium (CUCL).

Sous la pression des Nations – Unies, la crainte de voir se réaliser une université sous l'égide des organismes internationaux et donc de voir lui échapper la formation de l'élite amena le gouvernement belge à se préoccuper de la création d'un enseignement supérieur en Afrique non seulement dans les territoires dont la tutelle lui avait été confiée par les Nations – Unies, mais dans sa colonie.

Une convention fut signée, le 11 mars 1950, entre le gouvernement belge et le Conseil d'administration du CUCL.

D'après cette convention, Lovanium devait s'engager, notamment, à préparer pour 1953 l'organisation d'un enseignement supérieur, et à accepter tout étudiant du Congo belge et du Rwanda – Urundi, quelle que soit sa confession religieuse.

En septembre 1951, le gouverneur général donna l'autorisation d'occupation provisoire de la colline du Mont Amba et, « le 21 avril 1952, un Arrêté Royal accordait à Lovanium la cession définitive du terrain demandé. »⁸

L'Université Lovanium connut sa première rentrée académique le 12 octobre 1954. A cette rentrée académique, le Conseil d'administration confia la direction de Lovanium à un jeu abbé, Luc Gillon, docteur en physique nucléaire.

⁸ LACROIX, art.cit., p.38

2.3. La naissance de l'université officielle du Congo

En 1954, la « guerre scolaire » avait conduit à la création des écoles officielles au Congo, des Athénées.

Au niveau universitaire, la logique voulut que l'on créât une université officielle. C'est dans ce contexte que naquit à Elisabethville l'Université officielle du Congo belge et du Rwanda – Urundi. Elle fut constituée par le décret du 26 octobre 1955. Après la nomination du premier recteur, Walther Bourgeois, et du Conseil d'administration, le 22 décembre 1955, l'ouverture solennelle de l'Université eut lieu le 11 novembre 1956, en présence du Ministre des colonies, Auguste Buisseret.

Cette université allait changer plusieurs fois de dénomination.

Au départ, elle « l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda – Urundi ». Mais ce nom fut abandonné pour deux raisons :

- D'abord, le Congo qui venait d'accéder à l'indépendance se sépara du Ruanda-Urundi, dont l'indépendance n'aura lieu qu'en juillet 1962.
- Le Katanga a fait sécession. C'est pourquoi par ordonnance n°800/162 du 14 juillet 1962, le Président TSHOMBE débaptisa l'Université officielle qui devint l'Université d'Etat à Elisabethville.

Lorsqu'en 1963, la sécession prit fin, l'université fut débaptisée à nouveau, au mois de juin 1963, pour devenir l'université officielle du Congo à Elisabethville d'abord, à Lubumbashi ensuite, en mai 1966.

Au 11 novembre 1956, les premières facultés furent les suivantes :

- Philosophie et Lettres, comprenant : le Droit et le Notariat, la philosophie romane, les Sciences Commerciales et les Sciences Administratives et Sociales,
- Sciences, comprenant la Médecine et les Sciences ;
- Ecole des Sciences de l'Education. Au fil des années, ces facultés subiront des modifications profondes.

2.4. L'université libre du Congo

L'Université Libre du Congo (ULC) est née d'une initiative privée. Le Conseil protestant du Congo et du Ruanda – Urundi tient une session à

Kumbya au Rwanda du 16 au 22 février 1960. Il décide alors de la création d'une commission ad hoc présidée par Monsieur Andreimo. « Cette commission est chargée d'étudier les principes et les conditions d'établissement d'une université protestante au Congo. »⁹

Son rapport est approuvé en 1961 et propose le nom d'Université Libre du Congo. Deux ans plus tard, l'ULC est créée par l'ordonnance n°160 du 10 juin 1963 relative à la création de l'Etablissement d'utilité publique d'enseignement universitaire dénommé « Université Libre du Congo ». Ainsi, celle – ci est à l'origine une œuvre de l'Eglise protestante : c'est donc une Institution confessionnelle.

Ce nouvel établissement doit cependant faire face très tôt aux rébellions Lumumbistes de 1964. De 1964 à 1967, il est ainsi contraint de fonctionner en dehors de son site de Stanleyville : d'abord à Léopoldville de 1964 à 1966, dans les locaux de l'Université de Lovanium puis de 1966 à 1967, à Luluabourg (Kananga) suite à des difficultés de fonctionnement à l'université de Lovanium.

Seulement en 1967 qu'il revient à Kisangani, après la pacification du pays. Les facultés suivantes y furent organisées : Lettres, Théologie, Sciences Sociales et Economiques, Psychologie et Pédagogie. De nouvelles facultés y ouvrirent également leurs portes. Il s'agit des facultés des Sciences, de Médecine et d'Agronomie.

L'Université Libre du Congo devait ainsi couvrir les provinces orientales du pays alors que Lovanium et l'université officielle du Congo desservait respectivement l'Ouest, le Sud et le Sud – Est.

L'ULC a aussi, dans l'esprit de ses initiateurs, une vocation régionale. Ce qui explique notamment que nombre d'étudiants rwandais et burundais y font leurs études jusque dans la première moitié des années 1990.

A partir des années 1990, on observe la politique d'essaimage des Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire à travers le pays. Cette politique est liée à la montée des revendications particularistes et géopoliticiennes.

⁹ MAINDO MONGA NGONGA, Ripostes des universités à la crise de l'Etat : les anciens de l'Université de Kisangani et les guerres congolaises. L'Harmattan. Paris, 2007, p.265

Au nombre de ces établissements, nous pouvons citer à titre illustratif, les universités privées (essentiellement confessionnelles : université protestante du Congo, Facultés Catholiques de Kinshasa, Université Catholique de Bukavu) et Universités Communautaires (Universités Kongo, du Kasai, de Graben, etc).

Ces universités et Instituts Supérieurs seront étatisés et connaîtront une forte politisation à partir de 1971.

2.5. Création des Instituts Supérieurs

A côté des grandes universités officielles et privées ci – haut présentées, le pays s’est doté au fil des années d’une gamme variée d’Instituts Supérieurs.

Au nombre de ceux-ci, nous citons à titre illustratif les anciens.¹⁰

- **Instituts Supérieurs Techniques :**

- Institut National des Arts (INA) de Kinshasa, créé en 1967.
- Académie des Beaux Arts (ABA) de Kinshasa, créé en 1967
- Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa, créé en 1964
- Institut Supérieur des Statistiques (ISS) de Kinshasa, créé en 1965
- Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) de Kinshasa, créé en 1970
- Institut Supérieur d’Etudes Sociales (ISES) de Lubumbashi, créé en 1971
- Institut Supérieur des Statistiques (ISS) de Lubumbashi, créé en 1971

- **Instituts Supérieurs Pédagogiques**

- Institut Supérieur Pédagogique de Lubumbashi, créé en 1959
- Institut Supérieur Pédagogique National de Kinshasa (IPN), créé en 1961
- Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa Ngombe, créé en 1961
- Institut Supérieur Pédagogique de Kananga, créé en 1958
- Institut Supérieur Pédagogique de Mbuji-Mayi, créé en 1968
- Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, créé en 1968
- Institut Supérieur Pédagogique Technique de Likasi, créé en 1976

¹⁰ MASIALA MA SOLO, Le système universitaire congolais : Répertoire des Etablissements de l’Enseignement Supérieur et Universitaire (publics et privés), Kinshasa, 2003, pp. 15-67

A l'instar des universités, beaucoup d'autres Instituts furent créés et essaimés dans presque tous les territoires de la République Démocratique du Congo.

En 2003, le professeur MASIALA ma SOLO dénombre 83 Instituts du secteur public en 212 de secteur privé, soit un total de 295 Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

En 2009, les estimations attestent une augmentation vertigineuse des Institutions d'enseignement Supérieur et Universitaire sous forme d'universités ou Instituts autonomes, extensions, Instituts facultaires, etc.

3. Etatisation et politisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (1971-1981)

Suite aux multiples problèmes qu'ont connus les universités à la fin de la première décennie de l'indépendance, le Bureau Politique du Mouvement Populaire de la Révolution décida en date du 6 juin 1971 de constituer une commission de réforme de l'enseignement supérieur.

Du 27 au 31 juillet 1971 se tint le Congrès de la N'Sele réunissant les professeurs nationaux sur le thème de la réforme de l'Enseignement Supérieur.

De ces cogitations naquit l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA), créée le 6 août 1971.

Les membres du Conseil d'Administration et les autorités des Comités sectionnaire ou sous-sectionnaire, donc des militants convaincus.

Les objectifs poursuivis par cette réforme sont ainsi résumés par Monseigneur TSHIBANGU TSHISHIKU, recteur de l'UNAZA.¹¹

- « Affirmation de la souveraineté nationale : l'Enseignement Supérieur doit être national et pour la nation, c'est-à-dire conçu et contrôlé par l'Etat zaïrois et les éléments d'élite intellectuelle nationaux.
- Renforcement de l'intégration nationale aux plans de la formation et de la recherche scientifique. Cet objectif a visé à établir les rivalités et

¹¹ TSHIBANGU TSHISHIKU. T., (Mgr), (L'université congolaise : étapes historiques, situation actuelle et défi à relever. Ed. Universitaires africaines, Kinshasa, 1998,p.26

complexes qu'engendraient les diversités originelles et idéologiques entre les trois universités, entre les universités et les Instituts Supérieurs qui étaient sous-estimés et n'exerçaient d'attraction ni sur les parents ni sur les étudiants.

- Une meilleure rationalisation et planification de la politique de formation, en permettant une meilleure canalisation des énergies, tout en visant une utilisation plus rationnelle du personnel scientifique et du matériel dont dispose le pays.
- Assurance d'une plus grande efficacité, par le principe de l'unité de commandement, garant de l'uniformisation des règles de gestion afin d'offrir les meilleures possibilités de contrôle par les pouvoirs publics ». ¹²

C'est au cours de cette période que les universités congolaises commencèrent leur chemin de croix inauguré par la déstructuration et la restructuration, le détournement de leur mission, la politisation et, enfin, la clochardisation des enseignants et des étudiants.

Les valeurs universitaires de critique, de travail, d'honnêteté, d'ouverture et de tolérance se perdent.

Face à cette réalité déconcertante, le régime de Mobutu dû revenir sur la décision créant l'UNAZA et procéda à la décentralisation.

4. Autonomie et problèmes d'Enseignement Supérieur et Universitaire

La réforme de 1981 a consisté à décentraliser le fonctionnement des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, tout en éclatant l'UNAZA au niveau de l'autorité centrale en entités, trois conseils d'administration : pour les Universités, pour les Instituts Supérieurs Techniques (IST), pour les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP).

L'unification des principes académiques et administratifs appliqués dans les Universités comme dans les Instituts Supérieurs reste acquise.

¹² xxxxxxxxx

Tout au long de sa croissance, l'Enseignement Supérieur et Universitaire n'a pas échappé aux effets pervers des turbulences politiques, économiques qui ont affecté le pays.

Aujourd'hui encore, plusieurs problèmes rongent ce secteur et constituent l'une des préoccupations du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Au nombre de ces problèmes et, à titre sélectif nous pouvons citer :

- Le manque de frais de fonctionnement qui pousse les Universités et Instituts Supérieur à se contenter des frais de scolarité payés par les étudiants dépourvus des moyens de leur politique, les Universités et les Instituts Supérieurs continuent à s'enliser dans la pauvreté.
- La recherche est bloquée faute d'outils de publication, de moyens financiers et à cause de cloisonnement des chercheurs qui ne peuvent participer aux manifestations scientifiques internationales, voire nationales.
- La documentation fait défaut ; les ouvrages existants sont vieux, des ouvrages de base manque, il n'y a pas de revues scientifiques, les bibliothèques ne reçoivent plus d'ouvrages depuis des décennies.
- Les laboratoires de recherche ne sont plus opérationnels depuis plusieurs décennies, à cause de la rupture des subventions publiques : les équipements sont vétustes ou inexistantes, le personnel a vieilli ; les produits et les matériels manquent. Inadéquation entre la démographie estudiantine toujours en progression et les locaux de cours et des laboratoires insuffisants.
- Le manque de motivation du personnel académique, scientifique et administratif entraînant très souvent la fuite des cerveaux, etc.

Ces problèmes ont comme conséquence inéluctable la baisse de la qualité de l'enseignement réduisant ainsi la compétitivité de notre enseignement.

Pour conclure, au lendemain de la convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo (1906), les Missions catholiques belges monopolisèrent l'organisation de l'enseignement.

Jusqu'en 1948, l'enseignement fut orienté vers la formation des agents auxiliaires de la colonisation. La formation de l'élite congolaise était reléguée

à l'arrière plan, car disait-on, elle causerait beaucoup d'ennuis au pouvoir colonial. « Pas d'élite, pas d'ennui ».

Mais les effets de la seconde guerre mondiale et les contraintes politiques et l'après-guerre ont poussé le gouvernement belge à initier l'Enseignement Supérieur et Universitaire au Congo.

Né au cours des années 1950, l'Enseignement Supérieur et Universitaire a, au fil des années connu des difficultés politiques, économiques liées à la croissance du jeune Etat. Qualitativement perforante à ses débuts, l'université congolaise a, depuis quelques décennies cessé de l'être.

La chute de l'université congolaise tient à plusieurs facteurs d'ordre politique, économique, social et culture. Sa réhabilitation et sa revalorisation exigent de l'Etat congolais un investissement sérieux et considérable dans la promotion de la recherche, de l'enseignement et des infrastructures ainsi que dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, des membres du personnel administratif et technique et des enseignants.

EVENEMENT MALHEUREUX

1. L'Établissement et la politisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.
La centralisation à l'instar de l'UNAZA.
L'introduction des structures politiques dans les Établissements.
2. Le regroupement des Établissements en trois conseils sectoriels (Universités, Instituts Supérieurs Techniques, Instituts Supérieurs Pédagogiques).
3. L'essaimage sans études préalables ni carte universitaire.
4. La politique des originaires dans la direction des Établissements.
5. La clochardisation des enseignants et des étudiants.
6. La perte des valeurs universitaires de critique, de travail et d'honnêteté.
7. Le manque des frais de fonctionnement qui pousse les Établissements à se contenter des frais d'études payés par les parents.
8. Le blocage de la recherche faute de moyens financiers.
9. Le cloisonnement des recherches qui ne peuvent participer aux manifestations scientifiques internationales.
10. Le manque d'ouvrages scientifiques.
11. L'abandon des laboratoires de recherche : équipements obsolètes.
12. La démotivation du personnel académique, scientifique et administratif.
13. Le manque des publications dans les revues scientifiques.

EVENEMENT HEUREUX

Ce qui a été positif

1^{ère} décennie après l'indépendance

- Ecllosion de plusieurs institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire afin de former les cadres nécessaires au développement du pays. Ces institutions ont pour les unes des finalités pédagogiques, et pour les autres la formation des cadres techniques et industriels ;
- L'adaptation de l'Enseignement Supérieur aux réalités locales et à l'évolution de la méthodologie de l'Enseignement ;
- La rationalisation de l'enseignement ;
- L'unification des titres académiques (ordonnance n°61-035)

LES EVENEMENTS QUE NOUS NE SOUHAITONS PLUS REVIVRE A L'ESU

1. La Prolifération des établissements à travers le pays sans études préalables, sans contrôle de viabilité communément appelée « Essaimage ».
2. Le tribalisme et le favoritisme dans la nomination des autorités.
3. La clochardisation des enseignants et des étudiants.
4. La perte des valeurs universitaires de critique, de travail et d'honnêteté.
5. Le blocage de la recherche faute des moyens financiers.
6. Le cloisonnement des recherches qui ne peuvent participer aux manifestations scientifiques internationales.
7. Le manque d'ouvrages scientifiques.
8. L'abandon des laboratoires de recherche : équipements obsolètes.

9. Le manque des publications dans les revues scientifiques.

CE QUE NOUS SOUHAITONS

1. donner un budget conséquent au secteur de l'ESU : +/- 30%
2. Renouveler les équipements didactiques dans les Facultés, Départements techniques.
3. Assurer le suivi des Enseignements auprès des Etablissements c'est-à-dire être à jour par rapport au calendrier académique et au programme des cours.
4. Que l'état prenne ses responsabilités pour supprimer la contribution des parents.
5. Songer à construire les nouvelles infrastructures et à réhabiliter celles qui existent pour répondre à la demande grandissante (effectifs croissants des étudiants).

Fait à Kinshasa, le

Madame M.J. ALULA LIOKE NYOTA